



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 26 octobre 2023 à 20h 30 à SOUYEAUX

L'an deux mil vingt-trois et le vingt six octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Lacoste Pierre, Maire.

Date de convocation : 20 octobre 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 7

Présents : LACOSTE Pierre, LOPEZ Nathalie, GUILHAUME Régis, GUINLE Marie-Laure, LESTRADE Nicolas, DUPUY Jean-François, DUCASSE Jérôme,

Excusés : ADER Patrick, BONNET Marielle, LAPEYRE Laurent, LAMON Monique,

Secrétaire séance : DUCASSE Jérôme.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2023.
2. Compte rendu des diverses réunions et commissions.
3. Délibération rénovation de l'éclairage public avec le SDE, première tranche de travaux.
4. Délibération avenant lot N°1 gros œuvre.
5. Fermages des terres communales.
6. Décision modificative budgétaire.
7. Questions diverses.

-Approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 28/09/2023.

Délibérations du Conseil Municipal du 26/10/2023

Délibération rénovation éclairage public avec le SDE, première tranche de travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2023 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : **30 000,00 €**

<u>FONDS LIBRES</u>	15 000,00 €
<u>PARTICIPATION SDE</u>	15 000,00 €
	<hr/>
<u>TOTAL</u>	30 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1 - approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées,
- 2 - s'engage à garantir la somme de **15 000,00 €** au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- 3 - précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité,
- 4 - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subvention au titre du FAR 2023 et accomplir les formalités nécessaires.

Objet : Signature Avenant N°1 – Lot N°1 – Gros œuvre – Réhabilitation de l'ancienne grange en deux logements.

Monsieur le Maire expose l'avenant présenté par l'Entreprise EFFICASS attributaire du lot N°1 – Gros œuvre, soit le montant de 11 315,00 € H.T. pour la réalisation des enduits en complément du marché de base.

Il est proposé d'approuver le montant de 11 315,00 € H.T de l'avenant N°1. Le montant du Lot N°1 est ainsi ramené à hauteur de 189 279,03 €.

Vu la délibération N°11-23 en date du 09/06/2023 attribuant le marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne grange en deux logements ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver la signature de l'avenant N°1 au marché de travaux – Lot N°1 – Gros œuvre avec l'Entreprise EFFICASS pour un montant de 11 315,00 € H.T supplémentaire portant le lot à 189 279,03 € H.T.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Fermages des terres communales

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 2 janvier 1995 prévoit que les loyers des terres nues soient fixés en monnaie et actualisés chaque année sur la base d'un indice de fermage.

L'indice national des fermages s'établit pour l'année 2023 à 116,46 ;

La variation de l'indice national des fermages par rapport à l'année précédente est de + 5,63 %

- Arrêté du 18 juillet 2023 -

Cet indice est applicable pour les échéances annuelles du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Le calcul pour la valeur des prix à l'hectare s'établit comme suit pour l'année 2023

Quartiers	Prix ha 2022 après application indice	Indice 2023	Prix Ha pour 2023
Las Garles Bédât Brouquissas Cassoulate Cizeros	79,82 Euros	+ 5,63 %	84,31 Euros
Baratet ou Marque Dessus – Lashaille	57,78 Euros	+ 5,63 %	61,03 Euros
Layerle	54,46 Euros	+ 5,63 %	57,53 Euros

Surface totale en fermage : 15ha 94a 32ca répartis comme suit :

EARL BONNET	5ha 95a 79ca	montant du fermage : 477,60€
LAFFORGUE Sébastien	5ha 77a 66ca	» » » : 443,43€
SCEA DHUGUES	4ha 20a 87ca	» » » : 333,58€

Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une modification des crédits ouverts aux articles du budget de l'exercice 2023 et propose de voter les crédits suivants :

Dépenses d'Investissement

Recettes d'Investissement

Article	libellé	Montant	Article	libellé	Montant €
			13461 - 000	Subvention DETR	- 178 584,87 €
			1641 - 000	Emprunt	178 584,87 €
Total		0 €			0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les décisions budgétaires modificatives indiquées ci-dessus.

Questions diverses

M. le Maire informe le conseil municipal des divers projets (permis de construire, certificats d'urbanisme) délivrés ou en cours d'instruction.

M. le Maire informe que les services des archives départementales ont procédé à la restauration de l'atlas cadastral napoléonien de la commune de SOUYEAUX. La restitution à la commune aura lieu en début d'année 2024 à l'occasion d'une petite soirée animée par M. François Giustiniani Directeur des Archives et des patrimoines.

La séance est levée à 22h

Le Maire



Le secrétaire de séance